

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Marseille, 2 février 1859, 4 h. 5 m. s.

Leurs Altesses Impériales, après avoir reçu les autorités et déjeuné à la Préfecture, sont parties à trois heures et demie pour Paris. Une foule immense stationnait dans les rues que le prince devait suivre pour se rendre à la gare du chemin de fer, et l'accueillait aux cris de : *Vive l'Empereur ! vive le Prince Napoléon ! vive la princesse Clotilde !*

LL. AA. II. le prince et la princesse Napoléon sont arrivés à Paris jeudi 3 février.

On trouvera ci-après le texte d'une dépêche adressée par le comte de Cavour au comte Buol, sous la date du 25 novembre dernier, et qui contient les observations du ministre sardo relativement au traité de commerce signé en 1857 entre l'Autriche et le duché de Modène.

Nous publions ce document qui, sans avoir directement trait aux préoccupations actuelles, ne manque pas d'intérêt, car il expose quelques-uns des griefs du gouvernement piémontais contre l'Autriche.

Il paraît d'ailleurs que jusqu'à présent le comte Buol n'a pas répondu à la note de M. de Cavour, et que ce silence est regardé comme offensant par le cabinet de Turin.

Une correspondance de Vienne, que publie le *Times*, dans sa seconde édition, dit que le cabinet anglais a adressé au gouvernement autrichien une note peu agréable. Les quatre puissances demanderaient, sous peu, la retraite des garnisons autrichiennes dans les Légations.

Des nouvelles de Corfou en date du 30 annoncent que l'adresse des députés ioniens, en réponse au discours prononcé par M. Gladstone, à l'ouverture du parlement, exprime en termes très nets le désir de se réunir à la Grèce.

Nous avons signalé plus d'une fois déjà, dans la presse anglaise, l'expression de certaines inquié-

des, inexplicables pour nous, qui la faisaient adresser au gouvernement des interpellations pressantes au sujet de la nécessité d'armer les côtes et d'augmenter la marine britannique.

Un membre du parlement, M. Lindsay, dans un discours prononcé devant ses électeurs à North-Shields, et pour flatter sans doute cette tendance de l'opinion publique, s'est déclaré très-peu rassuré au sujet de l'augmentation de la marine française, dont les proportions, a-t-il ajouté, « deviennent gigantesques. »

L'honorable membre en a conclu que le gouvernement britannique ne devait pas, par suite d'une économie mal entendue, laisser subsister dans le public des craintes dont l'effet était bien plus désastreux pour la fortune publique que le serait la dépense nécessaire au développement d'une force suffisante capable de défier la puissance maritime de toutes les nations de l'Europe.

Ces craintes sont d'ailleurs si bien entrées dans l'esprit public, que, dans les cercles maritimes, on s'entretient déjà des intentions présumées de l'amirauté au sujet de l'augmentation de l'escadre du canal.

D'après ces rumeurs, cette escadre serait portée à 10 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 2 corvettes, augmentés d'un certain nombre de sloops, tous à hélice; l'on va même jusqu'à désigner les vaisseaux qui paraissent devoir être appelés à ce service.

Enfin, il n'est pas jusqu'au nom des officiers supérieurs chargés d'assister le contre-amiral sir Charles H. Fremantle qu'on ne désigne déjà, et l'on cite particulièrement les contre-amiraux sir Henry Keppel, Georges Elliot et l'honorable F.-T. Pelham.

Si nous relevons les inquiétudes qui se manifestent de l'autre côté du détroit, c'est bien plutôt, nous le répétons, pour constater les progrès immenses de notre marine, depuis l'avènement au pouvoir de Napoléon III, que pour tenir compte de cette panique qui a pris naissance lors de l'inauguration des bassins de Cherbourg, et qui nous paraît être tout individuelle en Angleterre.

Jamais, en effet, l'alliance anglo-française n'a été plus assurée qu'aujourd'hui, et il ne faut voir, dans

ce mouvement de l'opinion publique, que le résultat d'un certain froissement de l'amour-propre britannique qui s'inquiète et s'étonne de voir une puissance voisine, déjà redoutable par ses forces militaires, acquérir une force maritime dont jusqu'alors on n'avait pas eu l'exemple. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

DISCOURS DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Le discours de la reine d'Angleterre a été transmis de Londres à Paris avec une rapidité exceptionnelle. Malgré la longueur de ce document, sa transmission, commencée à une heure trente-sept minutes, était terminée à deux heures douze minutes. Jamais l'administration des télégraphes n'avait employé une activité pareille.

Londres, 3 février.

Milords et Messieurs,

En faisant appel, à l'époque ordinaire, aux conseils de mon parlement, je suis heureuse de penser que, dans la condition intérieure du pays, rien n'est de nature à inspirer l'inquiétude et qu'il existe beaucoup de raisons de concevoir de la satisfaction et de la reconnaissance.

Le paupérisme et les crimes ont considérablement diminué l'année dernière, et un esprit de contentement général règne partout.

La bénédiction octroyée par le Tout-Puissant à la bravoure de mes troupes dans les Indes et aux talents de leurs officiers m'a permis d'infliger un châtiment signalé à ceux qui sont encore en armes contre mon autorité, partout où ils ont osé tenir tête à mon armée, et j'espère pouvoir bientôt vous annoncer la complète pacification de ce grand empire, et consacrer mon attention à l'amélioration de sa condition et à la suppression de toutes les traces du malheureux conflit actuel.

En prenant, par votre conseil, le gouvernement direct de cette partie de mes Etats, j'ai cru devoir faire connaître par une proclamation les principes d'après lesquels je voulais me guider, ainsi que la clémence que j'étais disposée à manifester vis-à-vis de ceux qui pourraient avoir été entraînés à la ré-

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

I. — L'HÔTEL DE MONTGLARS.

Il est dans le faubourg Saint-Germain de ces demeures privilégiées qui ont traversé les siècles avec leur caractère de grandeur, sans que la vétusté ait rien enlevé à leur noblesse et à leur grâce. Un mur épais, surmonté d'une balustrade à jours et percé d'une large porte, les isole de la rue. Devant l'hôtel s'étend une vaste cour pavée comme au temps de Louis XIV, et en arrière un jardin dessine sa pelouse et ses allées de tilleuls et d'acacias. Lorsque, pour faire de la place à une population sans cesse croissante, il a fallu multiplier les quartiers et entasser les familles dans d'élégantes petites bonbonnières, on aime à retrouver ces hôtels majestueux, qui reportent l'esprit vers d'imposants souvenirs, écrits dans la pierre et le marbre. C'est ainsi qu'à Venise les palais d'autrefois, veufs des patriciens illustres qui les firent surgir des lagunes de l'Adriatique, mirent encore dans le cristal des

canaux leur façade moresque et leurs arcades byzantines.

L'hôtel de Montglars était, il y a une quinzaine d'années, l'un des mieux conservés et des plus animés que comptait la rue de Varennes. De plain-pied avec un délicieux salon-régence, son jardin offrait une de ces retraites qui donnent le calme et la fraîcheur au sein du bruit d'une capitale et au milieu même des ardeurs du jour. C'est là que deux jeunes filles se promenaient un matin en se tenant par la main et en échangeant des paroles pleines d'effusion. L'une, Emma de Neuville, était la belle-sœur du marquis Félix de Montglars, un de ces lions parisiens pour qui la vie semble devoir être une fête perpétuelle; un de ces héros de la mode, toujours à l'affût des nouveautés, et qui croiraient s'ennuyer s'ils se permettaient un instant de réfléchir, de se reposer, de se recueillir vis-à-vis d'eux-mêmes; qui, en un mot, seraient épouvantés de la lenteur des heures s'ils ne s'arrangeaient pour les dissiper dans une activité stérile.

Tout en côtoyant cette existence de dissipation et de frivolité, Emma ne paraissait pas en avoir contracté le goût ni subi la déplorable influence. La simplicité de sa toilette pouvait attester celle de ses manières. Depuis un an, c'est-à-dire depuis sa sortie du couvent, elle était restée presque étrangère au tourbillon qui la sollicitait pour l'entraîner. Telle était aussi son amie Louise d'Orban, nature non moins distinguée, et qui tenait de la violette et de la sensitive.

Elles étaient ravissantes à voir, ces deux jeunes filles, foulant de leur petit pied le sable fin des allées, tantôt se perdant derrière un berceau de lilas, tantôt apparaissant de nouveau comme de blanches ombres. Par une étrange similitude, elles étaient également blondes; les boucles satinées de leurs beaux cheveux formaient un cadre harmonieux à leur visage légèrement allongé en un de ces ovales que cherche la fantaisie des graveurs anglais. On eût cru, à les contempler, qu'un dessin keep-sake venait de s'animer, et que la vision d'un idéal presque impossible était devenue une réalité.

Et quelle expression de joie sur leurs traits!

Était-ce bien la joie cependant? Doit-on donner ce nom à un mélange de paroles sérieuses, d'espérances et de craintes? car il y avait toutes ces nuances dans l'âme et la conversation des deux amies, et plus d'une larme avait mouillé les cils de leurs yeux bleus, en même temps que le sourire entr'ouvrait leurs lèvres.

Mais laissons-les traduire elles-mêmes ces pensées qui, au début d'une vie nouvelle, se pressent si abondantes.

— Enfin! disait Emma, tu m'es rendue, ma bonne Louise!... Que cette année, passée loin de toi, ma paru longue!... Jamais je n'avais senti mieux qu'après t'avoir perdue, quel prix a l'amitié d'enfance. Chaque matin, tu manquais à mon réveil; chaque soir, tu manquais à ma prière; et souvent je me suis surprise à être négli-

volte, mais qui pourraient aussi vouloir faire leur soumission. J'ai ordonné qu'un exemplaire de cette proclamation vous fût remis.

Je reçois de toutes les puissances étrangères des assurances de leurs sentiments amicaux. Cultiver et confirmer ces sentiments, maintenir pure la foi des traités publics et contribuer, autant que mon influence peut s'étendre, à la conservation de la paix générale, tels sont les objets de ma constante sollicitude.

J'ai conclu avec les souverains qui ont figuré au traité de Paris de 1856, une convention relative à l'organisation des Principautés de Moldavie et de Valachie. Ces provinces Roumaines procèdent actuellement à l'établissement, sous l'empire des dispositions de cette convention, de leur nouvelle forme de gouvernement.

Un traité de commerce que j'ai conclu avec l'empereur de Russie, et qui doit vous être présenté, est un indice satisfaisant du rétablissement complet des relations amicales qui, jusqu'à leur malheureuse interruption récente, avaient longtemps subsisté entre nous, à l'avantage mutuel de nos États respectifs.

Les mesures que, de concert avec mon allié l'Empereur des Français, j'ai jugé nécessaire d'adopter sur la côte de Chine, ont abouti à un traité qui a empêché une plus ample effusion de sang, et qui donne lieu d'espérer l'ouverture de relations bien plus vastes avec cet empire immense et si peuplé.

Une autre traité par moi conclu avec l'Empereur du Japon ouvre une nouvelle carrière à l'activité commerciale dans un pays peuplé et très-civilisé qui, jusqu'ici, avait été jalousement fermé à l'accès des étrangers.

Aussitôt que les ratifications de ces traités auront été échangées, ils vous seront présentés.

J'éprouve une grande satisfaction à vous annoncer que l'Empereur des Français a aboli un système d'émigration des nègres sur la côte orientale d'Afrique. Contre un tel système tendant inévitablement, malgré toute réserve, à l'encouragement de la traite des noirs, mon gouvernement n'a jamais cessé d'adresser à Sa Majesté Impériale, avec l'expression de ses plus vives espérances, celle des plus amicales représentations.

Cet acte de sagesse de la part de Sa Majesté Impériale me fait espérer que les négociations actuellement suivies à Paris pourront tendre à l'abandon complet du système et à la substitution d'une régulière organisation du libre travail.

L'état de la République mexicaine déchirée par la guerre civile m'a engagée à pousser la longanimité jusqu'aux dernières limites, relativement aux dommages et aux indignités que les résidents anglais ont essayés de la part des deux parties combattantes.

Les choses en sont à la fin venues à ce point que j'ai été forcée de donner des instructions aux commandants de mes forces navales dans ces mers pour qu'ils exigeassent, et, au besoin, obtinssent par la force, une réparation légitime.

Messieurs de la chambre des communes, j'ai ordonné que le budget de l'année prochaine vous fût présenté. Il a été établi en ayant convenablement égard à l'économie et aux besoins du service public.

L'introduction universelle de la puissance de la vapeur dans la guerre maritime rendra nécessaire une augmentation temporaire de dépenses destinées à la réorganisation de la marine anglaise, mais je suis convaincue que vous vous presserez de voter tous les crédits que vous pourrez juger nécessaires pour un objet d'une aussi vitale importance que le maintien de la puissance maritime de l'Angleterre.

Milords et Messieurs, vos travaux dans les précédentes sessions ont été dirigés utilement sur diverses mesures d'amélioration légale et sociale.

Dans la pensée que de nouvelles mesures d'une nature semblable pourraient être sagement et avantageusement présentées, j'ai désiré que des bills vous soient soumis sans retard afin d'assimiler et modifier les lois relatives aux faillites et à l'insolvabilité, pour réunir en une série de statuts, sous une forme non classée et avec des modifications telles que l'expérience pourra vous les suggérer, les lois relatives aux crimes et aux délits en Angleterre et en Irlande, afin de mettre les propriétaires de terres en Angleterre en état d'obtenir pour eux-mêmes un titre inaltérable de leurs propriétés et intérêts, et pour enregistrer ces titres d'une manière simple et sûre.

Votre attention sera appelée sur l'état des lois qui règlent la représentation du peuple au parlement, et je ne puis douter que vous donniez à ce grave sujet un degré d'attention calme et impartiale, proportionné à la grandeur des intérêts compris dans le résultat de vos discussions.

Je recommande à votre mûr examen ces propositions, ainsi que d'autres pour l'amendement des lois sur lesquelles votre attention sera appelée à mesure que la marche des affaires publiques le permettra, et je désire vivement que vos délibérations soient dirigées de manière à assurer la stabilité du trône, le maintien et l'amélioration de nos institutions, le bien-être général et le bonheur de mon peuple.

Voici le texte de la note adressée au cabinet autrichien par M. le comte de Cavour, et dont il est fait mention dans notre *revue politique* :

« A Son Excellence le comte Buol-Schauenstein.

» Turin, 25 novembre 1858.

» Monsieur le comte,

» La convention douanière qui a été conclue le 5 octobre 1857, entre l'Autriche et le duché de Modène, m'engage à adresser quelques observations à Votre Excellence. Par l'article XV du traité de commerce et de navigation conclu, en 1851, entre la Sardaigne et l'Autriche, il a été stipulé que toutes les réductions, remises de droits et autres faveurs qui seraient à l'avenir accordées aux autres États par le gouvernement impérial seraient aussi étendues gratuitement à la Sardaigne. La Sardaigne, de son côté, a pris envers l'Autriche le même engagement. Dans un article séparé, qui a été annexé à ce traité, il est dit que les avantages et les faveurs qui seraient accordées à d'autres États, par suite d'une union douanière complète, ne pourraient pas être regardés comme contraires au principe de réciprocité ci-dessus énoncé.

» L'année suivante, c'est-à-dire en 1852, l'Autriche a formé une ligue douanière avec les duchés de Modène et de Parme. Par cet acte, le gouvernement

impérial accordait à ces deux États italiens des réductions très-considérables sur les droits d'importation, d'exportation et de transit. L'article séparé du traité de 1851 autorisait évidemment l'Autriche à agir ainsi, sans violer le principe établi de réciprocité, et le gouvernement du roi n'a élevé de ce chef aucune réclamation.

» L'union douanière conclue entre l'Autriche et les duchés italiens devait rester en vigueur pendant cinq ans. A l'expiration de ce terme, les parties contractantes se sont réservé le droit d'abandonner l'union ou d'y proposer les changements qui leur sembleraient convenables.

» L'expérience ayant démontré que l'union ne répondait pas aux intérêts de Modène et de Parme, ces deux États ont déclaré, en temps utile, qu'ils n'étaient pas disposés à la renouveler. L'union cessa de fait au mois d'octobre 1857.

» Cependant, le 5 du même mois, un autre traité fut conclu, non plus, cette fois, entre les trois États, mais seulement entre l'Autriche et Modène. Bien qu'on ait donné à ce traité le nom d'union douanière, il résulte de l'examen auquel l'a soumis le gouvernement sarde, qu'il ne constitue pas cette union douanière complète qui est prévue dans l'article séparé de notre traité de 1851, et qu'en conséquence nous avons le droit d'exiger et d'obtenir, en vertu de la disposition exprimée dans l'article 15, les droits accordés au duché de Modène. C'est là, Monsieur le comte, ce que la présente dépêche a pour but de vous démontrer.

» Une union douanière n'est rien autre chose que la fusion des intérêts douaniers de deux ou de plusieurs États. Elle suppose donc nécessairement certaines conditions préalables et essentielles. Si ces conditions, ou la plus grande partie d'entre elles, n'existaient pas, il n'y aurait pas réellement d'union ou de ligue douanière, mais un simple traité de commerce et de douane, quelque nom et quelque forme que l'on ait donné d'ailleurs à l'arrangement intervenu entre les États contractants. Ces conditions se réduisent à quatre.

» 1° Uniformité de tarifs par rapport au commerce avec l'étranger, c'est-à-dire uniformité des lois qui régissent l'exportation et le transit; 2° libre échange des produits des pays unis; 3° unité des frontières douanières entre les deux États vis-à-vis des États étrangers, et par conséquent suppression de la ligne de douane entre les États unis; 4° communauté des revenus douaniers et partage proportionnel de ces revenus entre les États participants, d'après des bases établies à l'avance.

» Les différentes unions douanières qui ont été formées en Europe sont basées exactement sur les principes que je viens d'indiquer brièvement. Il est à peine besoin de rappeler le Zollverein allemand et le traité de 1833, mais la convention de 1852 entre l'Autriche, Modène et Parme, fournirait contre l'Autriche une preuve d'autant plus frappante, que c'est l'Autriche qui a conclu le traité et qui a dirigé cette union. Je crois superflu, Monsieur le comte, d'énumérer ici les différentes dispositions de cette convention, et je me bornerai simplement à mentionner les articles 4, 5, 6, 16, 17, 20 et 21 de la convention douanière allemande de 1833, et les articles 1, 2, 8, 10, 12, 18, 23 et 21 de la convention austro-italienne de 1852.

gente, distraite, parce que je songeais à toi, et t'évoquais dans ma mémoire. C'était terrible, sais-tu bien? Enfin, te voici... et je suis heureuse, oh! oui, heureuse!

— Heureuse, mon Emma?... répéta Louise en souriant avec finesse. Et pourquoi ce soupir?

— Ne prends pas garde à cela: Vois-tu, Louise, on s'habitue à tout, à être mélancolique et rêveuse, aussi bien que folâtre et insouciant.

— Tu étais gaie, à notre couvent.

— J'en conviens; mais, alors, j'avais un an de moins; j'étais dans un lieu où l'on n'a pas besoin de penser; je n'avais pas franchi le seuil redoutable du monde.

— Mais la famille où tu es rentrée te chérit et a dû t'offrir tant de satisfactions!...

— Si j'étais assez égoïste pour ne m'occuper que de mes satisfactions personnelles, je pourrais, en effet, mener l'existence la plus douce auprès de mon beau-frère, qui me témoigne tant d'amitié; de ma sœur, si aimable et si affectueuse. La société nombreuse qui passe devant moi me fournirait aussi d'amples distractions. Mais je sens parfois ce qu'il y a de vide dans cette existence de salon où l'on se prend et se quitte avec une facilité pleine d'indifférence; je me demande où aboutissent tous ces plaisirs qui se succèdent sans relâche, et, bien que je n'aie suivi ma sœur que de loin, car elle est intrépide, dans les fêtes de l'hiver dernier, j'en éprouve

déjà une véritable lassitude. Mon Dieu! qu'est-ce donc quand, jusqu'au bout, l'on s'impose comme un devoir ce mouvement perpétuel qui brise le corps et énerve l'esprit!... Franchement, si, comme moi, l'on y réfléchissait, le courage pourrait faillir. Veux-tu que j'achève ma pensée? Les salons sont des champs de bataille où l'on tombe avec des roses au front et des diamants au corsage. Cela m'a frappée; il y avait tant de distance de notre pieuse maison de Blois au brillant et bruyant hôtel de Montglars!... Mais j'ai soin de garder pour moi ces réflexions, qui désobligerait le marquis et ma sœur.

— En vérité, tu m'effraies, dit Louise en joignant les mains, moi qui me faisais de si belles idées du monde!

— Tu ne tarderas pas à être détrompée.

— Laisse-moi mes illusions. J'en ai besoin, d'ailleurs.

— Pauvre Louise! si je pouvais avoir jeté du trouble dans ton esprit, je me le reprocherais comme une mauvaise action.

Louise embrassa son amie et lui répondit:

— Rassure-toi. Si j'ai eu quelques pressentiments pénibles, ce n'est pas à toi à te les imputer. Mais, vois-tu? depuis mon arrivée, et c'est bien récent cependant, je me suis aperçue de choses qui m'ont contristée.

— Qu'est-ce donc?... demanda Emma.

M^{lle} d'Orban regarda avec précaution autour d'elle.

— Tu sais, dit-elle, combien mon frère est bon et généreux....

— Oui, la loyauté même; le plus noble caractère, l'âme la plus modeste et la plus dévouée.

— Que tu me fais plaisir en parlant ainsi! Et bien! ma chère, j'ai peur qu'Alexis ne soit malheureux.

— Que dis-tu?

— Mon frère, n'ayant encore que trente ans, a quitté le service et donné sa démission de chef d'escadrons lorsqu'il s'est marié à M^{lle} Mathilde Nicart, fille unique d'un maître de forges. C'était un parti considérable; M^{lle} Nicart était en possession de sa fortune. Mais ce ne fut point une fortune que mon frère songea à épouser; de pareilles idées eussent été au-dessous de lui. Il avait vu Mathilde, dont l'esprit et l'éclatante beauté l'avaient frappé. Pour elle, il refusa une autre alliance plus conforme à son rang. Le mariage se fit. Pour ma part, bien que très-jeune encore et hors d'état de juger, je n'en avais pas conçu bon augure.

— Le vicomte souffre-t-il? Son ménage est-il divisé?

— Oh! je n'irai pas si loin. Rien ne me prouve que mon frère ait souffert... beaucoup; mais d'abord, il est d'une gravité peu naturelle; puis, il recherche la solitude; et, enfin, il n'y a pas entre lui et Mathilde cet échange cordial de paroles empressées qui fait supposer une intelligence parfaite. Il se tient volontiers dans son cabinet, parmi ses auteurs favoris, tandis que la vicomtesse a toujours entraîné soit une affaire d'argent, soit un

» Voyons maintenant si les dispositions du traité du 6 octobre 1858 s'accordent en tout ou seulement en partie avec ces principes. D'abord, en ce qui concerne l'unité de la législation commerciale, le traité du 5 octobre, après avoir déclaré, dans l'article 1^{er}, qu'une ligne douanière est formée entre l'Autriche et le duché de Modène, stipule tout de suite, dans le paragraphe 2 de l'article 2, que chacun des deux Etats doit avoir un tarif particulier.

» 1^o Pour les marchandises destinées exclusivement à son propre territoire ; 2^o pour les marchandises qui se rendent directement de son territoire à l'étranger ; 3^o pour les marchandises qui ne font que transiter sur son territoire. En exécution de cet article, le duché de Modène a publié, le 14 octobre 1857, un nouveau tarif complètement différent du tarif autrichien.

» Cette différence porte sur les plus importants objets de consommation, tels que le sucre, le café, les grains, les esprits, le vin, etc., et s'étend presque à tous les produits fabriqués et manufacturés. La différence du tarif devait rendre pour ainsi dire impossible la liberté réciproque de l'échange territorial entre les deux Etats. En effet, l'article 5 porte que par suite de la différence entre les tarifs spéciaux prévus par l'article 2, il a été nécessaire d'établir plusieurs exceptions à la règle du libre échange, et que les parties contractantes sont d'accord sur les droits que doit payer chaque objet.

» Une annexe au traité contient, en conséquence, un tarif auquel est soumis le commerce portant sur les productions des deux Etats. La différence du tarif et la non-liberté du commerce entre l'Autriche et Modène ont, en outre, rendu nécessaire le maintien de frontières douanières distinctes. L'article 11 déclare, en effet, qu'une ligne de douanes à tarif spécial séparera les deux Etats. Le principe de la communauté pour les revenus des douanes est complètement et expressément écarté par l'article 14.

» Il résulte de ce qui précède, qu'aucune des bases qui font une union douanière réelle n'a été maintenue par le traité du 5 octobre 1857. Il n'y a ni unité de tarifs, ni liberté du commerce, ni unité de frontières, ni communauté de revenu. Bien loin donc de former cette union douanière complète qui est expressément exigée par le traité de 1851 entre la Sardaigne et l'Autriche, le traité entre l'Autriche et Modène ne contient pas même les dispositions d'une union incomplète. Ce n'est, en réalité, qu'un simple traité de commerce et de douane avec quelques clauses plus ou moins libérales, auquel on a cru pouvoir donner le nom d'union douanière.

» Dans ces circonstances, le gouvernement du roi se trouve dans le cas de réclamer et d'obtenir tout de suite, à titre gratuit, du gouvernement autrichien toutes les facilités et faveurs qui ont été accordées au duché de Modène par le traité du 5 octobre, ainsi que le porte l'article 15 de notre traité.

» Je ne doute pas que le gouvernement impérial, reconnaissant la justice et le bon droit de notre réclamation, basée sur un traité clair et précis, ne tarde à prendre les dispositions nécessaires pour que notre commerce soit mis à même de jouir désormais des avantages qui sont assurés au commerce de Modène. C'est dans cet espoir que je m'adresse

en toute confiance au jugement éclairé de Votre Excellence, et je saisis l'occasion, etc.

(Le Pays.)

DE CAVOUR.

FAITS DIVERS.

Une dépêche télégraphique, arrivée à la préfecture de Saint-Brieuc, annonce que le conseil d'Etat a adopté à l'unanimité le tracé par le littoral du chemin de fer de Rennes à Brest.

— Un fait statistique aussi rare que curieux s'est produit en 1838 dans la paroisse de Cossonay : il y a eu 44 naissances, dont 22 garçons et 22 filles, et le même nombre de décès, dont 22 masculins et 22 féminins ; en sorte que non-seulement la population est restée stationnaire, mais qu'elle se compose exactement des mêmes éléments qu'à la fin de l'année précédente.

— Avec cette admirable persistance qui caractérise leur race, les Anglais continuent à rechercher l'infortuné sir John Franklin.

Le capitaine Mac Clintock, après avoir passé l'hiver, du 18 août 1837 au 23 avril 1838, emprisonné dans les glaces dans la baie de Melville, a vu son bâtiment le Fox transporté par la banquise du 71^e au 65^e degré vers le sud, c'est-à-dire qu'il a reculé de douze cents milles géographiques.

Au 24 mai 1838, l'expédition se trouvait dans les parages de l'île groënlandaise de Disko ; le capitaine Mac Clintock comptait profiter de l'été pour atteindre l'île de Bochey, où Franklin passa son premier hivernage, et de là, pousser par la passe de Peel ; jusqu'à la Fish River, lieu où s'arrêtent jusqu'à présent les vestiges de l'expédition de Franklin.

Le Fox avait encore pour dix-sept mois de poisson salé, et pour treize de conserves de viande, de sorte qu'il peut passer un troisième hiver dans les régions arctiques. L'état sanitaire était très-satisfaisant, il n'était survenu qu'une seule mort depuis le départ.

Pour faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

C'est lundi 7 février, que Sa Majesté doit faire en personne, au palais du Louvre et dans la nouvelle salle des Etats, l'ouverture de la session législative de 1859.

Un télégramme de Corfu, en date du 29 janvier, nous apprend qu'une commission a été chargée par le parlement ionien de préparer un projet d'union. Sur ces entrefaites, M. Gladstone aurait adressé aux chambres un message, dans lequel il déclare ce procédé inconstitutionnel.

Le lord haut-commissaire de Sa Majesté Britannique aurait ajouté que l'on pourrait tout au plus admettre le droit de pétition à ce sujet. L'affaire en était là aux dernières nouvelles. (Le Pays.)

PATE DE REGNAULT AINÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont

— Moi qui croyais que le paradis sur terre était à l'hôtel Montglars !

— Ce n'est pas non plus l'enfer, se hâta d'ajouter Emma. Loin de moi l'idée d'accuser mon beau-frère : il est plein de qualités ; en amitié surtout il est dévoué ; pour rendre un service il est empressé au point de compter les minutes. Mais...

— Mais ?

— Chut ! c'est lui... avec ton frère.

MM. de Montglars et d'Orban venaient de déboucher d'une allée tournante qui conduisait au parterre. Ils paraissaient causer vivement, et on eût pu entendre le marquis dire très-haut :

— Morbleu ! mon cher, tu es d'une faiblesse déplorable !...

Louise courut en enfant au-devant de son frère. Emma avait salué de loin avec grâce et réserve, après avoir interrogé d'un regard rapide le visage contracté du vicomte.

Si Louise et Emma offraient entre elles une frappante analogie de traits, jetés en quelque sorte dans le même moule par la même éducation, en revanche, il y avait disparité complète entre Felix de Montglars et Alexis d'Orban. Le premier avait cet air dégagé, vif et déterminé, qui indique la fermeté d'esprit et la liberté de position. Il était petit, bien pris dans sa taille souple et élégante, très-recherché dans sa mise, et avait retroussé avec

été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Etranger. (565)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 28 janvier au 4 février 1859.

La liquidation s'est opérée en baisse et dans les conditions ordinaires. Telle est l'importance des positions engagées à la baisse actuellement, que le report s'est presque complètement effacé. Les vendeurs éprouvaient les plus grandes difficultés à se faire reporter, et beaucoup d'entre eux ont été obligés de liquider leurs opérations par des rachats. C'est ce qui a contribué à soutenir les cours de la rente au-dessus de 68 fr.

Le marché a été très-faible cette semaine, et les difficultés de la liquidation n'ont pas pu le raffermir. Il y a peu d'affaires nouvelles engagées. La nature des préoccupations auxquelles chacun est livré entretient de continuelles hésitations. Il ne se fera rien, et personne n'osera prendre une attitude décisive avant l'ouverture du Corps-Législatif. On est, en effet, dans l'attente des paroles solennelles qui se feront entendre à cette occasion. Aujourd'hui, la Bourse, qui avait ouvert dans des circonstances assez favorables, s'est close sous l'empire d'une panique malheureuse. Le discours d'ouverture du Parlement anglais a été le prétexte de ce mouvement de baisse, qui a éclaté avec beaucoup de véhémence.

La rente 3 0/0, qui était restée en liquidation à 68 10, et qui avait flechi de 5 centimes le lendemain, est tombée en quelques instants de 68 20 à 67 65. Les autres valeurs, entraînées par cet exemple, ont toutes éprouvé une baisse considérable. Le Crédit mobilier est descendu.

Les chemins de fer, dont la liquidation s'était faite avec assez de facilité, grâce à des reports extrêmement modérés, ont flechi également dans une proportion assez forte. Le Lyon est tombé à 830, l'Orléans à 1500, le Nord à 923, l'Est à 675, l'Ouest à 590, le Midi à 515. Les chemins étrangers n'ont pas été épargnés non plus. Les Autrichiens sont restés à 530, les Lombards à 515. Les Séville à Cadix étaient plus fermes à 505 fr.

Les actions du Crédit foncier donnent toujours lieu à des affaires suivies, et sont recherchées par les capitaux de placement, qui s'inquiètent peu des fluctuations des cours. Il en est de même des obligations de cette Société, dont les prix se maintiennent très-fermes.

La Caisse centrale de l'Industrie est ferme de 97 30 à 100 fr. Le Comptoir Bonnard se tient à 60 fr. Les Docks Napoléon donnent lieu à des transactions très-animées. On a délivré en janvier des warrants pour plus de 4 millions, et en décembre pour plus de 5 millions.

Les obligations françaises et étrangères sont toujours le placement favori des capitaux sérieux. Ils se portent volontiers, malgré la situation, sur les obligations du chemin de fer de Galveston, actuellement en émission, et dont le revenu est de 8 0/0. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 3 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 67 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 30

BOURSE DU 4 FÉVRIER

3 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 66 90
4 1/2 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 95 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

procès avec un locataire ou un fermier, et qu'elle s'est créé, en dehors du cercle habituel de la vie, une agitation fébrile.

Après quelques moments donnés à la réflexion, Emma se dirigea en silence vers un parterre que le mois de mai venait de parer des plus vives couleurs. Là, elle se baissa et se mit à cueillir des fleurs qu'elle choisit et disposa soigneusement.

— Que fais-tu ? dit Louise, étonnée.

— Ne le devines-tu pas ? Je fais un bouquet à ton intention.

— Bonne Emma !

— Ce bouquet, tu le garderas, n'est-ce pas, en souvenir de notre réunion après une année d'absence ?

— Oui ! oui, je le garderai.

— Et si nous devions être séparées encore, ce gage visible te parlerait de moi !

— Emma, pas de ces tristes prédictions, je t'en supplie.

— Est-ce qu'on sait !... Louise, personne n'est moins maître de sa destinée que nous autres femmes. Chacun de nous ignore le nom qu'elle aura à porter. Et puis, il y a dans l'avenir, dans le mariage, tant de chances fâcheuses pour une seule favorable !... Ici, par exemple, j'ai sous les yeux un ménage où, par d'autres causes et par l'effet de caractères opposés, se reproduit ce qui se passe entre ton frère et la vicomtesse...

un soin particulier les coins aigus de sa moustache brune. Déjà prêt pour sortir, il tenait un stick à pomme de coralline, qu'il maniait avec grâce. Tout dans son maintien, dans son allure, indiquait clairement un des héros du sport, un de ces gentilhommes modernes greffés d'Anglais, qui affectent des usages d'outre-Manche et jettent dans leur conversation tant de mots britanniques, qu'ils semblent ne plus parler qu'une langue hybride. Le second, nous l'avons dit, formait avec son ami une vivante antithèse. Grand et vêtu presque militairement, il avait conservé toutes les apparences de son ancien état ; l'officier paraissait sous l'homme revenu à la vie privée ; quelque chose d'austère et de concentré se lisait sur sa physionomie, qui trahissait une certaine lassitude. A la boutonnière de sa redingote, fermant droit, était noué le ruban de la Légion-d'Honneur. Il était ganté de noir, tandis que le marquis avait les mains étroitement emprisonnées dans des gants paille. Ces nuances peuvent servir à distinguer les deux amis, liés par le cœur et par l'habitude de se voir depuis le collège, mais, à tous égards, complètement dissemblables. L'un était l'image de l'indépendance, jalouse de ses mouvements et de son bien être ; l'autre, celle de la déférence craintive, sans abaissement toutefois, mais qui cède par amour de la paix.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Une grande Maison,
AVEC COUR ET JARDINS,
Située à Saumur,
Rue de la Visitation, n° 2, sur le bord
de la Loire.

S'adresser à M^{me} MESNET-COSNARD,
ou à M^e CLOUARD. (56)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

VENTE

De Coupe de Chataigniers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,

Le samedi 12 février 1859,

La Chataigneraie du bois des Puées
ou de Feline.

La portion à vendre est comprise
dans deux coupes seulement, dont
l'une est âgée de 6 ans et l'autre de 7
ans. (55)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à M^{me} veuve LEBLANC,
Située au Pont-Fouchard, commune
de Bagneux,

Consistant en plusieurs corps de bâ-
timents, servitudes, caves, cour et
jardin de la contenance d'environ 5
ares 50 centiares; joignant d'un côté
Taveau, d'autre côté Dézé, d'un bout
les héritiers Salmon, d'autre bout la
grande route.

S'adresser à M^{me} veuve LEBLANC, qui
habite la maison, et audit M^e LEROUX.

A VENDRE

Bois de Charpente de Bouillard,
Voliges et Chevrons.

S'adresser à M. DU BAUT, au Cou-
dray. (53)

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, à l'angle des rues St-
Nicolas et de la Maréchalerie,

Ayant façades sur ces deux rues.

S'adresser, pour traiter, audit no-
taire. (24)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-
Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau
jardin, garni de très-beaux arbres à
fruits.

Cette maison est certainement l'une
des plus confortables de la ville, et
que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hô-
tel. (523)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Pour la Saint-Jean 1859,

UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, n° 9.

S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN-
MASSE, demeurant dans ladite maison

A CÉDER

DE SUITE,

Un Fonds

DE SELLIER-CARROSSIER,

Situé à Saumur,

Dans le quartier le plus commerçant.
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois),
sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Pressoir-
Saint-Antoine,

Avec cellier, cave, pressoir, écurie,
cour, puits et vigne y appartenant, con-
tenant 27 ares 50 centiares.

S'adresser à M. COULOMBU, proprié-
taire, en ladite maison, ou à M^e
DUTERME, notaire à Saumur. (40)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires
définitive,

UNE IMPRIMERIE

Dans une localité de 15 mille âmes,
où il s'imprime deux journaux, plu-
sieurs labours, ayant un matériel con-
sidérable, deux jolies presses en fer.
Bénéfices nets par an : 4,000 fr. bien
justifiés.

Prix : 10,000 fr. — Facilités de
paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place
du Synode, n° 1, à Saintes (Charente-
Inférieure).

12 ANS DE SUCCÈS ET 10 MÉDAILLES DE RÉCOMPENSE

MOUTARDE-DIAPHANE

MAISON
SUCCURSALE

8, r. Paradis Poise
PARIS.

Usine à vapeur et Maison à Bordeaux

LOUIT FRÈRES ET C^o

DÉPOT

MAISON
SUCCURSALE

9, rue de l'Arbre
MARSEILLE.

Dans toutes les principales maisons de comestibles de France et de l'Étranger.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRHIAGIQUES

de **GUIGON**, pharmacien, 167, rue St Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infailible.

Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)



TOPIQUE PORTUGAIS

de **C. ROUXEL**,

3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.



LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail
des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité
reconnue, remède à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et
fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non
moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAÏN et sur les BOEUFs et VACHES
affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt : chez MM. les pharmaciens, à Saumur. (512)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

AU PEUPLE. — ÉTRENNES NAPOLÉONIENNES — A L'ARMÉE.

Année 1859

ALMANACH

50 centimes

DE
NAPOLÉON

POUR 1859 41^e ANNÉE

CHERBOURG ET VOYAGE
DE LL. MM. EN BRETAGNE ET EN NORMANDIE

ORPHELINAT DU PRINCE IMPÉRIAL

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

ALBUM NAPOLÉONNIEN

Un joli volume de 128 pages, orné de Gravures et Portraits.

PRIX 50 CENTIMES.

En cette ville, chez tous les libraires; dans les localités sans libraire, auprès des colporteurs, et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinnet, 3.

IL Y A DES EXEMPLAIRES ESTAMPILLÉS.



EXPÉDITION EN CHINE

UNE NOUVELLE CONQUÊTE EN AFRIQUE

LES MILITAIRES ADMIS AUX PRIX DE VERTU

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE